

Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !

Déclaration du groupe Outre-mer

S'il est bien un métier dont l'utilité sociale n'est pas à prouver, c'est bien celui d'agriculteur. Se préoccuper du renouvellement générationnel des agriculteurs est crucial pour des raisons de sécurité alimentaire, mais aussi pour le dynamisme des zones rurales. C'est de surcroît un secteur clef pour assurer la transition écologique et la création d'emploi.

Malgré des conditions de vie difficile, le métier d'agriculteur continue d'attirer les jeunes à la reprise d'exploitation familiale ou les néo-ruraux qui veulent changer de vie et retourner à la terre. Malgré toute leur bonne volonté, les projets des nouveaux agriculteurs sont souvent difficiles à mettre en place et leurs parcours sont semés d'embûches. C'est particulièrement vrai dans les Outre-mer où l'agriculture représente entre 2 et 7 % de l'emploi, contre 3,3 % dans l'Hexagone. Bien que le taux de chômage des jeunes ultramarins dépasse souvent les 25 %, un tiers des exploitations appartient à des agriculteurs ou éleveurs de plus de 50 ans et une majorité d'entre elles se retrouve sans successeur déclaré dans nos territoires. Pourquoi un tel paradoxe ?

Les jeunes ultramarins manquent d'accompagnement mais surtout de financement pour assurer leur installation et la pérennité de leur exploitation. Les jeunes qui développent une activité agricole ont en moyenne 35 ans et occupent le plus souvent une activité professionnelle secondaire pour compléter leurs revenus. Malgré l'aide à la dotation des jeunes agriculteurs, beaucoup de projets sont voués à l'échec, faute de financement.

La rareté du foncier représente une difficulté supplémentaire. En effet, les terres agricoles sont souvent laissées en indivision après le décès de l'agriculteur exploitant. Par ailleurs, la pression et le coût du foncier dissuadent considérablement les candidats à la reprise. Enfin, les perspectives de plus-values incitent certains propriétaires à laisser des terrains en jachère dans l'espoir de les convertir en surface constructible.

Sur des territoires insulaires à la superficie par définition limitée, on assiste ainsi à une réduction croissante des superficies agricoles pour satisfaire une demande sans cesse en augmentation de logement. C'est, dès lors le paradoxe avec les rapports et recommandations en faveur de la production locale avec comme objectif, l'autonomie alimentaire.

Par ailleurs, c'est non seulement la superficie, mais aussi le nombre d'exploitations qui diminue. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles en Martinique a diminué de 58,9 %. Dans de moindres proportions, cette réduction touche aussi la Guadeloupe et la Réunion. Seule la Guyane semble au contraire voir ses terres agricoles augmentées puisque l'État dessert petit à petit l'accès au foncier qui lui appartient.

Le groupe de l'Outre-mer partage les préconisations de cet avis en particulier pour l'accès au foncier qui concerne directement les territoires insulaires des Outre-mer. Une des idées à retenir consisterait à ouvrir la faculté aux SAFER de céder aux jeunes des parcelles en location-vente.

Outre-mer, la dotation aux jeunes agriculteurs doit être doublée par des prêts bonifiés qui pourraient constituer une part substantielle de l'aide à l'installation.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.